Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2019/52 /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,
Vu le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,
Vu le décret du 30 octobre 2018 portant renouvellement de M. Stéphane LE MOING dans ses fonctions,

Décide

Article 1er : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction régionale Bourgogne - Franche Comté**, délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Guerric LALIRE	Directeur régional	- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier et liquider toute pièce de dépense et de recette - Liquider et ordonnancer les aides - Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle - Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires
Patrick GOURY	Directeur régional délégué à Besançon	

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 01
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Yannick VEYSSEYRE	Responsable administratif et financier à Dijon	Dans leur domaine de compétence : - Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier et liquider toute pièce de dépense et de recette - Certifier les frais de déplacement
Magali BALMEUR-HERITIER	Responsable administrative et financière à Besançon	
Stéphanie MALOU	Gestionnaire Budget	
Claire LECLERC	Cheffe du service général	Dans son domaine de compétence : - Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier et liquider toute pièce de dépense et de recette - Certifier les frais de déplacement - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires
Julien SAUVAYRE	Chef du service régional de gestion des aides	Dans son domaine de compétence : - Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier et liquider toute pièce de dépense et de recette - Certifier les frais de déplacement - Liquider et ordonnancer les aides - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires
Martial PIQUARD	Chef de service adjoint du service de gestion des aides à Besançon	Dans leur domaine de compétence : - Certifier et liquider toute pièce de dépense et de recette - Certifier les frais de déplacement - Liquider et ordonnancer les aides - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires
Nadia RHOULI	Cheffe de service adjointe du service de gestion des aides à Dijon	
Frédéric ROUSSEAU	Chef de service adjoint du service de gestion des aides à Dijon	
Cyril GAUDOT	Chef du service contrôles à Besançon	Dans leur domaine de compétence : - Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et a exécuter les marchés signés par la Direction générale' - Certifier et liquider toute pièce de dépense et de recette - Certifier les frais de déplacement - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires
Bertrand HEBRARD	Chef du service contrôles à Dijon	
Sandrine JALABER-FERREY	Chefffe de service adjointe du service contrôles à Besançon	Dans leur domaine de compétence : - Certifier et liquider toute pièce de dépense et de recette - Certifier les frais de déplacement - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires
Cyril ROSSIGNOL	Chef de service adjoint du service contrôles à Dijon	

Article 2 : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction Régionale Bourgogne - Franche Comté**, délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Guerric LALIRE	Directeur régional	- Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire
Patrick GOURY	Directeur régional délégué	
Claire LECLERC	Cheffe du service général	Dans leur domaine de compétence : - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional délégué, dans leur domaine de compétence : - Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire
Julien SAUVAYRE	Chef du service régional de gestion des aides	
Cyril GAUDOT	Chef du service contrôles à Besançon	
Bertrand HEBRARD	Chef du service contrôles à Dijon	
Martial PIQUARD	Chef de service adjoint du service de gestion des aides à Besançon	Dans leur domaine de compétence : - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional délégué, dans leur domaine de compétence : - Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire
Nadia RHOULI	Cheffe de service adjointe du service de gestion des aides à Dijon	
Frédéric ROUSSEAU	Chef de service adjoint du service de gestion des aides à Dijon	
Valérie GROS	Cheffe de service du secteur Rémunération à Besançon	
Sandrine JALABER-FERREY	Cheffe de service adjointe du service des contrôles à Besançon	
Cyril ROSSIGNOL	Chef de service adjoint du service contrôles à Dijon	
Yannick VEYSSEYRE	Responsable administratif et financier à Dijon	En cas d'empêchement du Directeur régional et du Directeur régional délégué, dans leur domaine de compétence : - Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire
Magali BALMEUR-HERITIER	Responsable administrative et financière à Besançon	

Article 3 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure.
Elle prend effet à compter du 1er mai 2019.

Fait à Limoges,
le 02 JUIL. 2019

Le Président Directeur général

Stéphane LE MOING

M. Président directeur général (original)

Ampliation :
M. l'Agent comptable

Copies :

M. Guerric LALIRE
M. Patrick GOURY
Mme Claire LECLERC
M. Julien SAUVAYRE
M. Cyril GAUDOT
M. Bertrand HEBRARD
M. Martial PIQUARD
Mme Nadia RHOULI
M. Frédéric ROUSSEAU
Mme Valérie GROS
Mme Sandrine JALABER-FERREY
M. Cyril ROSSIGNOL
M. Yannick VEYSSEYRE
Mme Magali BALMEUR-HERITIER

DRH
DFJL